



CU Grand Besançon Métropole (Siren : 242500361)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté urbaine (CU)
Commune siège	Besançon
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/12/2000
Date d'effet	23/12/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Anne VIGNOT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La City
Numéro et libellé dans la voie	4 Rue Gabriel Plançon
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25043 Besançon
Téléphone	03 81 21 15 60
Fax	03 81 82 29 60
Courriel	agglomeration@besancon.com
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	202 447
-----------------------------	---------

Densité moyenne 381,82

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 68

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Amagney (212500144)	951
25	Audeux (212500300)	434
25	Avanne-Aveney (212500367)	2 263
25	Besançon (212500565)	122 463
25	Beure (212500581)	1 392
25	Bonnay (212500730)	836
25	Boussières (212500847)	1 205
25	Braillans (212500862)	212
25	Busy (212501035)	666
25	Byans-sur-Doubs (212501050)	630
25	Chalèze (212501118)	389
25	Chalezeule (212501126)	1 355
25	Champagney (212501159)	278
25	Champoux (212501175)	90
25	Champvans-les-Moulins (212501191)	327
25	Châtillon-le-Duc (212501332)	2 074
25	Chaucenne (212501365)	530
25	Chemaudin et Vaux (200066686)	2 156
25	Chevroz (212501530)	137
25	Cussey-sur-l'Ognon (212501860)	1 081
25	Dannemarie-sur-Crète (212501951)	1 839
25	Deluz (212501977)	630
25	Devecey (212502009)	1 364
25	École-Valentin (212502124)	2 706
25	Fontain (200085827)	1 234
25	Franois (212502587)	2 299
25	Geneuille (212502652)	1 309
25	Gennes (212502678)	698
25	Grandfontaine (212502876)	1 840
25	La Chevillotte (212501522)	153
25	Larnod (212503288)	805
25	La Vèze (212506117)	494
25	Le Gratteris (212502975)	164
25	Les Auxons (200048437)	2 556
25	Mamirolle (212503643)	1 848
25	Marchaux-Chaudefontaine (200077212)	1 466
25	Mazerolles-le-Salin (212503718)	226
25	Mérey-Vieilley (212503767)	164
25	Miserey-Salines (212503817)	2 697
25	Montfaucon (212503957)	1 632

25	Montferrand-le-Château (212503973)	2 227
25	Morre (212504104)	1 384
25	Nancray (212504187)	1 316
25	Noiron (212504278)	402
25	Novillars (212504294)	1 425
25	Osselle-Routelle (200060556)	972
25	Palise (212504443)	146
25	Pelousey (212504484)	1 585
25	Pirey (212504542)	2 205
25	Pouilley-Français (212504666)	848
25	Pouilley-les-Vignes (212504674)	2 137
25	Pugey (212504732)	714
25	Rancenay (212504773)	418
25	Roche-lez-Beaupré (212504955)	2 234
25	Roset-Fluans (212505028)	562
25	Saint-Vit (212505275)	5 044
25	Saône (212505325)	3 217
25	Serre-les-Sapins (212505424)	1 894
25	Tallenay (212505572)	440
25	Thise (212505606)	3 039
25	Thoraise (212505614)	347
25	Torpes (212505648)	1 029
25	Vaire (200062438)	810
25	Velesmes-Essarts (212505945)	363
25	Venise (212505986)	529
25	Vieilley (212506125)	691
25	Villars-Saint-Georges (212506166)	287
25	Vorges-les-Pins (212506315)	589

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 58

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>Autorité organisatrice et concession de la distribution publique d'électricité.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies <i>En matière d'énergies renouvelables : soutien et act° de développement des énergies renouvelables, création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Et compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1.</i>
- Assainissement non collectif

*Et compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1.*

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

*collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés*

- Lutte contre les nuisances sonores

*par arrêté DU 26-07-02*

- Lutte contre la pollution de l'air

*lutte contre la pollution de l'air : arrêté du 16-07-02*

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

*- préservation et mise en valeur d'espaces naturels de de qualité déclarés d'intérêt communautaire - actions de sensibilisation à l'environnement, au fleurissement et à l'embellissement des communes - études et sensibilisation des communes pour une maîtrise d'énergie - Actions de sensibilisation à l'environnement, au fleurissement et à l'embellissement des communes -réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique -Actions de dvpt d'une agriculture périurbaine dynamique et diversifiée.*

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

- Contribution à la transition énergétique

Services funéraires

- Création, gestion , extension et translation des cimetières et sites funéraires

- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance *Plan de prévention des actions définies dans le contrat de ville* animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance Programmes d'actions définies dans le contrat de ville.

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; *politique locale du commerce de soutien aux activités commerciales aménagement de l'entrée Est est déclaré d'intérêt communautaire. - délib du 21-12-01 : la maison des microtechniques est déclarée d'IC*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Lycées et collèges

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

- Activités culturelles ou socioculturelles

*conservatoire à rayonnement régional - soutien et mise en réseau des écoles de musique - organisation ou soutien d'évènements culturels à vocation d'agglomération. La grande bibliothèque est déclarée d'intérêt communautaire.*

- Activités sportives <i>organisation et soutien d'événements sportifs à vocation d'agglomération. soutien aux clubs sportifs de haut niveau</i>
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>dont : résorption des friches industrielles et urbaines déclarées d'intérêt communautaire (déconstruction, dépollution et aménagements paysagers); requalification des entrées et des itinéraires principaux d'agglomération déclarés d'intérêt communautaire.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>aide au montage d'opérations et à la réalisation d'acquisitions foncières à la demande des communes, suivant un règlement qui sera défini par le conseil communautaire. Aide au financement d'opérations décidées par les communes ou par les maîtres d'ouvrage publics et à la constitution de réserves foncières pour le compte des communes.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Et installation et entretien des abris voyageurs affectés au service public des transports urbains.</i>
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains <i>organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du code des transports sous réserve de l'article L3421-2 du même code. Participation au financement du TGV Rhin Rhône.</i>
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.</i>
- Plans de déplacement urbains
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>(notamment voies de communications structurantes de l'agglo) : études, négociation et contractualisation avec les partenaires, participation au financement des infrastructures de communication. Requalification des entrées et des itinéraires principaux d'agglomération déclarés d'intérêt communautaire.</i>
- Signalisation
- Parcs de stationnement <i>délib. 26-04-02 : définition d'intérêt communautaire</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>organisation ou soutien de manifestations touristiques à vocation d'agglomération.</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social <i>aide au financement d'opérations décidées par les communes ou par les maîtres d'ouvrage publics et à la constitution de réserves foncières pour le compte des communes.</i>
- Politique du logement social <i>dont observatoire du logement. Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre de l'habitat.</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL) <i>Convention de délégation des aides à la pierre renouvelée le 14 juin 2018 pour une durée de 6 ans (01/01/2018 au 31/12/2023).</i>
<b>Infrastructures</b>
- Eclairage public <i>La compétence AODE est transférée au SYDED à l'exception des activités liées à la compétence "voirie" qui sont exercées par le Grand Besançon.</i>
- Pistes cyclables <i>En matière d'itinéraires cyclables, circuits pédestres et VTT et autres activités de pleine nature : -Elaboration de schémas; -Création ou aménagement et entretien d'itinéraires ou de circuits d'intérêt communautaire; - Participation au financement d'itinéraires connexes.</i>
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
<b>Autres</b>
- Gestion d'un centre de secours
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire dans le cadre de l'article L 1425-1 du CGCT; - Participation à un réseau en groupement fermé d'utilisateurs; - Etudes des usages numériques pour le développement de la ville intelligente dans le cadre des compétences communautaires.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grands passages et terrains de délestage) aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique)</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SM du SCOT de l'Agglomération Bisontine (252501317)	SM fermé	217 214
25	SM de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (252500772)	SM ouvert	202 447
25	SM du parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS) (252507868)	SM ouvert	202 447
70	SM d'aménagement de la Moyenne et de la Basse vallée de l'Ognon (200034544)	SM fermé	83 833
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	2 560 672
25	SM Lumière (252508403)	SM ouvert	202 447
25	SI des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) (200080380)	SM fermé	34 834
25	Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (200032928)	Pôle métrop.	379 222
25	SYBERT (252508247)	SM fermé	235 733
25	SM du marais de Saône et du Bassin Versant de la Source d'Arcier (252508346)	SM ouvert	14 554
25	SM d'énergies du Doubs (SYDED) (252508288)	SM fermé	560 754
25	SM du musée de plein air des maisons comtoises (252508015)	SM ouvert	202 447

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)